



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

COM : Wallis et Futuna

Question écrite n° 87942

Texte de la question

M. Napole Polutélé interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement du wallisien et du futunien en secondaire. Il fait observer à la ministre que ces langues sont usuelles sur le territoire de Wallis et de Futuna et que les enfants ne s'expriment que dans ces langues jusqu'à leur entrée en primaire. À ce jour elles sont enseignées en lycée comme langue vivante « 3 ». Il demande que ces deux langues puissent être enseignées comme langue vivante « 2 » et présentées comme telles aux examens, en particulier au baccalauréat. Cette mesure est très attendue des populations et serait la reconnaissance de la réalité quotidienne vécue sur les territoires de Wallis et de Futuna, où ces langues sont partagées par l'ensemble de la population.

Données clés

Auteur : [M. Napole Polutélé](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87942

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2015](#), page 6777

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)